

## RÉGIE DE L'ÉNERGIE

### Demande de renseignements du GRAME à Gaz Métro

Déposée le 11 septembre 2008

**Demande de fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, demande d'approbation du plan d'approvisionnement de Gazifère Inc. et demande de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2009 (R-3665-2008, phase 2)**

---

#### 1 PROGRAMMES DU PGEÉ

##### Préambule

##### Programme thermostat programmable

###### *Retrait du volet location/marché de la nouvelle construction*

*Tel que déjà mentionné, le volet nouvelle construction a fait l'objet d'un sondage afin de vérifier notamment la tendance des clients à installer eux-mêmes ou à faire installer un thermostat programmable, étant donné que le thermostat conventionnel est la norme dans ce marché. Le taux d'opportunité identifié à 76,9 % confirme la nécessité d'abandonner ce volet du programme.*

*Référence : B-11-GI-17, doc.1, page 20*

###### *Retrait du volet achat*

*Les clients ayant reçu un thermostat programmable lors de l'achat d'un générateur d'air chaud ont également été évalués par le biais d'un sondage. Gazifère voulait vérifier dans quelle proportion les clients qui ont acquis un nouvel appareil auraient installé à leurs frais un thermostat programmable s'ils n'en avaient pas reçu un lors de l'installation de l'appareil. Le résultat du sondage démontre un taux d'opportunité de 93,3 % ce qui confirme qu'il n'est pas nécessaire d'offrir un incitatif. Gazifère propose donc le retrait du volet achat du programme de Thermostats programmables pour 2009.*

*Référence : B-11-GI-17, doc.1, page 21*

## Demandes

- 1.1 Au lieu du retrait pur et simple de ces volets - **volet achat et volet location/marché de la nouvelle construction**- pour lequel Gazifère offrait gratuitement un thermostat programmable, avez-vous envisagé une aide de nature simplement incitative qui permettrait d'assurer la continuité de ce programme et de conserver une visibilité de nature promotionnelle ?
- 1.2 Quel est l'ordre de grandeur de l'aide qui pourrait être à la fois suffisante pour maintenir l'intérêt des participants, sans constituer un non sens d'un point de vue du taux d'opportunisme observé?
- 1.3 Pourriez-vous envisager une aide de 10 %, 15 % ou 25 % du coût ? En termes monétaires, pouvez-vous identifier les budgets correspondant à ces aides pour chacun de ces volets - **volet achat et volet location/marché de la nouvelle construction** ?

## Préambule

### Retrait du volet Thermostat gratuit à l'achat d'un générateur d'air chaud :

#### *Aide financière*

*Par rapport au PGEÉ 2008, Gazifère a dû hausser son aide financière à 44 \$ pour tous les volets afin de compenser la hausse des coûts liés à l'installation de cette mesure. Par conséquent, il y a eu aussi une modification au niveau de la contribution du participant qui est passée à 44 \$ afin de respecter la décision D-2006-158 qui stipule que 50 % des frais doivent être assumés par le client.*

*Référence : B-11-GI-17, doc.1, page 21*

- 1.4 Concernant la proposition de Gazifère de retirer le volet Thermostat gratuit à l'achat d'un générateur d'air chaud, pourriez-vous envisager une option telle qu'une aide correspondant à 50% des frais au lieu du retrait complet du programme ?
- 1.5 Pourriez-vous envisager un retrait progressif de ce volet sur deux ans ou trois ans afin de maintenir une continuité dans la promotion de ce volet et afin d'être en mesure d'évaluer l'impact du retrait progressif de ce volet sur l'installation de thermostats programmables par la clientèle qui procède à l'achat d'un générateur d'air chaud ?
- 1.6 De votre avis, le volet Thermostat gratuit à l'achat d'un générateur d'air chaud constitue-t-il une sorte d'incitatif promotionnel à l'achat d'un générateur d'air chaud ? Le retrait du thermostat programmable est-il souhaitable ?

1.7 Ce volet pourrait-il simplement être incorporé au programme visant l'achat d'un générateur d'air chaud ?

## 2 LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC : CIBLE D'ÉCONOMIES CUMULATIVES À L'HORIZON 2015

### Références

*Le présent document constitue le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) 2009 de Gazifère couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2009. Selon les prévisions, les économies totales de gaz naturel atteindront 558 309 mètres cubes (m<sup>3</sup>) au cours de cette période.*

*Référence : B-11-GI-17, page 4*

Et

### Approvisionnements gaziers 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>

	2009	2010	2011
Résidentiel	64,884	66,562	68,240
Commercial	62,489	62,735	62,981
Industriel	27,103	27,103	27,103
	154,476	156,400	158,324
PGEÉ (1) -Résidentiel	4,072	4,505	4,939
PGEÉ (1) -Commercial	1,604	1,729	1,853
Ventes totales	<u>148,800</u>	<u>150,166</u>	<u>151,532</u>

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.

Référence : Pièce GI-13, doc. 1, page 2 de 2

## Préambule

Selon l'information tirée du document « *Mettre toutes nos énergies à agir efficacement* », les cibles cumulées d'économies d'énergie du Plan d'ensemble 2007-2010 en unité d'énergie naturelle sont les suivantes pour le gaz naturel.

Années	2007-2008	2008-2009	2009-2010
m <sup>3</sup>	24 690 096	54 584 831	85 086 264

Note : Ces cibles sont ajustées pour l'année financière du gouvernement, soit du 1er avril au 31 mars de chaque année.

Total annuel plan d'ensemble			
Électricité (GWh)	721	1 867	2 714
Gaz naturel (m <sup>3</sup> )	24 690 096	54 584 831	85 086 264
Mazout léger (litres)	451 015	964 025	4 142 151
Mazout lourd (litres)	0	0	28 000 000
Propane (litres)	10 567	21 670	33 309
Essence (litres)	0	4 748 855	13 464 073
Diesel (litres)	0	96 915	267 762

Référence : « *Mettre toutes nos énergies à agir efficacement*, page 9

## Demandes

Étant donné que la Stratégie énergétique du Québec fixait en mai 2006 la cible globale d'économie d'énergie à atteindre à l'horizon 2015 pour le gaz naturel au Québec à 350 Mm<sup>3</sup> (net d'opportunistes), et que par ailleurs les cibles triennales d'économies d'énergie 2007-2010 ont été fixées à 85 086 264 m<sup>3</sup> en tenant compte des périodes débutant à chaque 1er avril jusqu'au 31 mars de chaque année.

- 2.1 Pourriez-vous identifier la cible globale à atteindre par Gazifère à l'horizon 2015, incluant la portion de l'AEÉ associée à votre clientèle ? Celle-ci pourrait-elle être établie en fonction des volumes de gaz naturel distribués par les distributeurs de gaz naturel au Québec, comme la quote-part payable à l'AEÉ l'est ?
- 2.2 Étant donné que la cible d'économies cumulatives sur trois ans pour le gaz naturel représente 85 086 264 m<sup>3</sup> et intègre les économies des PGEÉ de Gaz Métro et de Gazifère, ainsi que celles du Fonds en efficacité énergétique. Sur ce total de 85 086 264 m<sup>3</sup> d'économies, pourriez-vous préciser quelle est la cible de Gazifère ?

2.3 Pourriez-vous présenter cette information sous la forme d'un tableau comme celui-ci ? Celui-ci comprendrait une estimation des objectifs en économie d'énergie engendrés par l'Agence pour les programmes s'adressant à la clientèle de Gazifère.

Années	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Gazifère m <sup>3</sup>			
Agence m <sup>3</sup>			
Total m <sup>3</sup>			

2.4 Compte tenu du transfert de certains programmes de Gazifère en cours d'année 2008, pourriez-vous préciser quelle sera la cible de Gazifère pour les années suivant celle du transfert de ces programmes et préciser celle de 2008 en fonction de ce changement ?

2.5 De même, pourriez-vous présenter un tableau en identifiant vos résultats en efficacité énergétique à partir des années 2006-2007 et 2007-2008 et en incluant les prévisions pour les années subséquentes qui sont présentées la pièce GI-13, doc. 1, page 2 de 2 ?

- Ce tableau présenterait aussi le détail en fonction des deux segments de marchés résidentiel et commercial ;
- De même, ce tableau devrait tenir compte de la conciliation entre les dates dues au décalage entre l'année financière de l'Agence en efficacité énergétique (« l'AEÉ ») et celle de Gazifère ?

2.6 Croyez-vous que Gazifère sera en mesure d'atteindre son objectif en économies d'énergie en tenant compte de son PGEÉ et des programmes (s'adressant à la clientèle de Gazifère) de l'AEÉ sur l'horizon fixé par la Stratégie énergétique ?

### Plus précisément

2.7 Pourriez-vous confirmer que la part de Gazifère, via son PGEÉ, sera suffisante à l'horizon de la Stratégie énergétique pour couvrir sa responsabilité en tant que distributeur de gaz naturel au Québec ?

2.8 Si oui, pourriez-vous nous présenter une simulation de l'atteinte de ses objectifs ?

### 3 ALLOCATION DE LA QUOTE-PART ET IMPACT TARIFAIRE

#### Préambule

#### ***Quote-part et résultats du PGEE 2007***

*Gazifère a dépensé 126 % du budget prévu pour la gestion et les communications reliées au PGEE. Ce dépassement qui représente 35 000 \$ s'explique principalement par la quote-part qu'a versée Gazifère à l'Agence de l'efficacité énergétique pour la période du 1er avril au 31 décembre 2007, quotepart qui n'était pas établie au moment de l'établissement du budget*

*Référence : Pièce GI-9, doc. 1 page 8*

#### **Demandes**

- 3.1 Pouvez-vous confirmer que la quote-part payable à l'AEÉ de 35 000 \$ a été comptabilisée dans les dépenses de gestion du PGEE pour l'année 2007 ?
- 3.2 Pourriez-vous préciser à quel moment ce montant a été disposé par Gazifère et inclu dans les dépenses ?
- 3.3 Pourriez-vous nous dire de combien Gazifère a dépassé, en % et en valeur monétaire, son budget prévu et approuvé par la Régie en 2007 sans introduire cette nouvelle variable, soit la quote-part payable à l'Agence ?
- 3.4 Pouvez-vous confirmer que ce traitement n'a pas été conservé pour l'année 2008 et 2009 et qu'aucun montant de la quote-part n'est pas inclus dans les budgets du PGEE de 2008 ?

#### ***Quote-part et résultats du PGEE 2008***

Référence :

- pièces B-11-GI-17, document 2, page 1 et GI-17, document 3, page 1 : et
- pièce B-11-GI-17, Doc. 1, page 34

#### ***7. QUOTE-PART VERSÉE À L'AEÉ***

*La quote-part versée à l'AEÉ est comptabilisée dans le compte différé – PGEE (quote-part AEÉ) qui couvre la période du 1er mars au 28 février et qui porte rémunération. Ce compte est liquidé une fois par année. La quote-part versée à l'AEÉ pour la période du 1er avril 2007 au 30 mars 2008 pour un montant de 70 811\$ a été payée à l'AEÉ en un seul versement au mois de mars 2008. Ce montant a été comptabilisé dans le compte différé qui portera rémunération jusqu'au 31 décembre 2009 et qui sera liquidé seulement en 2010. Les versements qui seront*

*payés à l'AEÉ pour la période du 1er avril 2008 au 30 mars 2009 seront eux aussi comptabilisés au compte différé qui sera liquidé seulement en 2010. Gazifère prévoit payer 120 000\$ de quote-part pour cette dernière période.*

*Référence : B-11, GI-17, Doc. 1, page 34*

### **Demandes**

- 3.5 Puisque la quote-part versée à l'AEÉ pour la période du 1er avril 2007 au 30 mars 2008 ( 70 811\$) a été comptabilisée dans le compte différé qui sera liquidé seulement en 2010, comment comprendre que Gazifère ait introduit dans ses comparaisons aux tableaux des pièces GI-17, document 2, page 1 et GI-17, document 3, page 1, le montant de la quote-part payée à l'AEÉ pour les trois premiers mois de l'année 2008 en les allouant aux programmes transférés ?
- 3.6 Pourriez-vous préciser à quoi correspondent ces montants alloués pour chacun des programmes transférés ?

### **Préambule**

Concernant les résultats des programmes en efficacité énergétique au 30 juin présentés aux pièces B-11-GI-17, document 2, page 1 et GI-17, document 3, page 1, il apparaît souhaitable de pouvoir comparer les résultats réels, pour les programmes transférés à l'Agence, en fonction des budgets prévus pour les trois mois d'existence de ces programmes. En effet, si l'on compare six mois de prévision avec 3 mois de réalisation, la valeur des comparaisons effectuées n'est pas utile.

D'autre part, il est difficile de comprendre pourquoi Gazifère a ajouté le montant de la quote-part payé à l'Agence pour ces trois premiers mois de l'année 2008 et l'a alloué aux programmes transférés l'Agence pour ces trois premier mois.

### **Demandes**

- 3.7 Pourriez-vous confirmer qu'aux pièces B-11-GI-17, document 2, page 1 et GI-17, document 3, aux colonnes - prévu (6 mois), le montant de la quote-part payé à l'AEÉ pour les trois premiers mois de l'année 2008 a été alloué aux programmes transférés, donc introduits à titre de valeur additionnelle dans ces pièces ?
- 3.8 Pourriez-vous fournir une comparaison des objectifs avec les résultats en prenant en compte la valeur des prévisions sur la base de 3 mois, soit avant le transfert de ces programmes ?
- 3.9 Pourriez-vous identifier la valeur des économies d'énergie réalisées par l'Agence correspondant aux programmes transférés à celle-ci pour les trois autres mois entre 1er avril et le 30 juin ?

- 3.10 Pourriez-vous confirmer que Gazifère ne s'attribue pas les économies d'énergie de ces programmes pour lesquels elle paie une quote-part à l'AEÉ ?

### **Quote-part et prévisions du PGEÉ 2009**

*Par rapport au PGEÉ 2008 approuvé par la Régie, les économies de gaz naturel diminuent de 27 % et le budget demandé à la Régie diminue quant à lui de 41 %. Le transfert des programmes à l'AEÉ est responsable de ces diminutions. Ainsi, le coût moyen des programmes d'efficacité énergétique de Gazifère est passé de 0,79\$/m<sup>3</sup> pour le PGEÉ 2008 à 0,64\$/m<sup>3</sup> pour le PGEÉ 2009.*

*Référence : B-11-GI-17, doc. 1, page 5*

*Pour 2009, Gazifère demande à la Régie d'approuver le budget global de 356 391 \$, lequel est composé de 156 391\$ en aide financière et de 200 000 \$ pour les coûts liés au tronc commun et aux frais d'évaluation des programmes. Ces derniers coûts sont répartis de la façon suivante:*

- *Tronc commun : 165 000 \$*
- *Évaluation : 35 000 \$*

*Référence : B-11, GI-17, Doc. 1, page 34*

### **7. QUOTE-PART VERSÉE À L'AEÉ**

*La quote-part versée à l'AEÉ est comptabilisée dans le compte différé – PGEÉ (quote-part AEÉ) qui couvre la période du 1er mars au 28 février et qui porte rémunération. Ce compte est liquidé une fois par année. La quote-part versée à l'AEÉ pour la période du 1er avril 2007 au 30 mars 2008 pour un montant de 70 811\$ a été payée à l'AEÉ en un seul versement au mois de mars 2008. Ce montant a été comptabilisé dans le compte différé qui portera rémunération jusqu'au 31 décembre 2009 et qui sera liquidé seulement en 2010. Les versements qui seront payés à l'AEÉ pour la période du 1er avril 2008 au 30 mars 2009 seront eux aussi comptabilisés au compte différé qui sera liquidé seulement en 2010. Gazifère prévoit payer 120 000\$ de quote-part pour cette dernière période.*

*Référence : B-11, GI-17, Doc. 1, page 34*

### **Demandes**

- 3.11 Faut-il comprendre que la quote-part payable à l'AEÉ pour l'année 2007-2008 (du 1er avril 2007 au 30 mars 2008) n'est pas incluse dans le budget global de 200 000\$ pour l'année 2009, mais qu'elle le sera à même le budget du PGEÉ de 2010, puisque liquidée en 2010 (compte de frais différés – PGEÉ (quote-part AEÉ) ?

- 3.12 Veuillez confirmer que Gazifère compte également accumuler dans ce même compte la quote-part payable à l'Agence pour l'année 2008-2009 (*du 1er avril 2008 au 30 mars 2009*) et en disposer également en 2010?
- 3.13 Pourriez-vous présenter un tableau identifiant les coûts de rémunération de ce compte de frais différés – PGEÉ (quote-part AEÉ) pour 2008, 2009 et 2010 ?
- 3.14 Puisque le budget du PGEÉ de 2009 est réduit de 41 % par rapport à celui de 2008 en raison du transfert de programmes à l'AEÉ, pourriez-vous envisager disposer de la quote-part payée à l'AEÉ pour l'année 2007-2008 (*du 1er avril 2007 au 30 mars 2008*) et ce dès 2009 ? Quel en serait l'impact sur les tarifs ?

### **Préambule**

Gazifère précise que par rapport au PGEÉ de 2008, les économies de gaz naturel du PGEÉ de 2009 diminuent de 27 % ainsi que le budget demandé à la Régie de 41 %. Gazifère précise de plus que le transfert des programmes à l'AEÉ en est responsable, ce qui réduit le coût moyen des programmes en efficacité énergétique de 0,79\$/m<sup>3</sup> pour le PGEÉ 2008 à 0,64\$/m<sup>3</sup> pour le PGEÉ 2009.

### **Demande**

- 3.15 La réduction du budget demandé correspond-t-elle, en tout ou en partie, aux budgets qui auraient été alloués aux trois programmes transférés à l'AEÉ ?

## 4 PGEÉ et résultats partiels de 2008

### Suivi de la décision D-2006-58

#### 4. RÉSULTATS PARTIELS 2008

---

Conformément à l'exigence de la Régie dans sa décision D-2006-58, Gazifère dépose ses résultats pour les six premiers mois de l'année témoin 2008.

TABLEAU 1 - RÉSULTATS DU PGEÉ AU 30 JUIN 2008

Économies prévues <sup>2</sup>	Économies réalisées <sup>3</sup>	Réalisées/prévues	Budget prévu <sup>4</sup>	Dépenses <sup>5</sup>	Dépenses/budget
342 999 m <sup>3</sup>	368 735 m <sup>3</sup>	108 %	287 257 \$	235 073 \$	82 %

Gazifère effectue mensuellement un suivi de ses résultats. Tous les mois, Gazifère compare les résultats obtenus pour chacun de ses programmes avec les résultats prévus à cette date ainsi qu'avec son objectif annuel. Cet exercice lui permet d'effectuer un meilleur suivi de ses prévisions et surtout de prévoir les efforts promotionnels nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

---

<sup>2</sup> Inclut les programmes de l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008.

<sup>3</sup> N'inclut pas les programmes de l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008.

<sup>4</sup> Inclut les programmes de l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008.

<sup>5</sup> N'inclut pas les programmes de l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008.

Référence : B-11-GI-17, doc. 1, page 12

#### Demandes

4.1 Pourriez-vous nous fournir un tableau excluant la période entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008 pour les programmes transférés à l'Agence, toutes les autres données restant telles qu'elles, soit plus précisément :

- **les économies prévues, en excluant** les programmes de l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008 ;
- **les économies réalisées, en excluant** les programmes de l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008 ;
- **le pourcentage réalisées/prévues, en excluant** les programmes de l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008 ;

- **le prévu, en excluant** le budget prévu pour les programmes transférés à l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008 ;
- **les dépenses réalisées, en excluant** les dépenses prévues pour les programmes transférés à l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008 ;
- **le pourcentage dépenses/budget, en excluant** les programmes de l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008 ;

## Références

### **4.2. Par rapport aux objectifs annuels**

*Au 30 juin 2008, 39 % du budget total a été dépensé et 49 % des économies de gaz naturel prévues ont été atteintes. L'objectif de participation aux programmes était pour sa part à 66 % du total prévu (voir GI-17, document 3).*

**Référence : B-11-GI-17, doc. 1, page 13**

#### **Secteur résidentiel**

*Pour le secteur résidentiel, Gazifère a dépensé au 30 juin 2008, 36 % du budget prévu pour l'année. De plus, 67 % des clients prévus pour l'ensemble de l'année avaient participé aux programmes et avaient généré des économies de gaz naturel représentant 59 % du total prévu.*

**Référence : B-11-GI-17, doc. 1, page 14**

## Demandes

- 4.2 Pouvez-vous confirmer si les objectifs, tant annuels que sectoriels, présentés aux pages 13, 14 et 15 de la pièce B-11-GI-17, doc. 1, reproduits ci-dessus, comprennent, pour le secteur résidentiel, l'inclusion des résultats prévus pour les programmes transférés à l'Agence en avril 2008, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin pour ces programmes ?
- 4.3 Pouvez-vous confirmer si les objectifs, tant annuels que sectoriels, présentés aux pages 13, 14 et 15 de la pièce B-11-GI-17, doc. 1, reproduits ci-dessus, comprennent, pour le secteur résidentiel, l'inclusion des prévisions budgétaires entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin pour ces programmes, sans incorporer les résultats en EÉ ?
- 4.4 Si les objectifs annuels présentés au 30 juin 2008, et reproduits ci-dessus, ont été calculés en fonction des prévisions, incluant les coûts des programmes de l'AEÉ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008, sans inclure les résultats correspondants en EÉ de ces programmes, le GRAME souhaiterait que Gazifère présente les résultats complets incluant les résultats en EÉ (si disponibles) des programmes de l'Agence ou en excluant les prévisions des dépenses correspondant à ces programmes.

## 5 COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES

### Préambule

#### Évaluation et recommandation concernant la mise 1 en place d'un compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes

*Depuis mars 2008, Gazifère constate une augmentation de ses activités de conversion. Ayant accès à de nouvelles données permettant de mieux cibler le marché potentiel, bénéficiant des retombées de l'augmentation des coûts du mazout combinés à plusieurs activités promotionnelles réalisées, à la fin de juin 2008, Gazifère affichait une augmentation de 53 % du nombre de conversions complétées, comparativement au nombre de conversions à la même période l'année précédente.*

*Devant cette situation plutôt favorable, Gazifère croit que d'imposer de nouveaux frais à sa clientèle serait déraisonnable. De ce fait, Gazifère ne soumet pas de propositions à l'égard d'un compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes dans le cadre de la présente demande.*

*Il est également important de souligner que l'évaluation et la recommandation de Gazifère ont tenu compte des éléments suivants :*

- les nouvelles prédispositions écologiques de la population, favorisant la conversion vers le gaz naturel;*
- le coût de la molécule de gaz qui a connu une augmentation considérable en juillet 2008;*
- la nouvelle redevance versée au Fonds vert depuis février 2008 et;*
- le désavantage concurrentiel 1 actuel en faveur de l'électricité.*

*Référence : GI-17, Document 6, Page 2 de 2*

### Demandes

- 5.1 De l'avis de Gazifère, la situation concurrentielle du gaz naturel est-elle favorable comparativement au mazout ?
- 5.2 De l'avis de Gazifère, les efforts qu'elle a réalisés en 2008 ont-ils favorisé l'augmentation de 53% du nombre de conversions par rapport aux conversions observées l'année précédente ?

- 5.3 Si Gazifère n'avait pas entrepris ces démarches grâce à son compte d'aide à la substitution d'énergie, croyez-vous que cette augmentation de 53% du nombre de conversions aurait eu lieu ?
- 5.4 Quel serait l'impact sur les tarifs du maintien de ce compte en considérant les frais de raccordement de ces nouveaux clients et leur participation au paiement des frais du réseau auquel ils se raccordent ?
- 5.5 Donc, quel serait l'impact de ces nouveaux clients sur les tarifs ? Est-il favorable ou non pour l'ensemble de la clientèle ? Pourriez-vous justifier la réponse fournie par des données tangibles ?